

Étapes à prendre en compte

- 1. Êtes-vous en mesure de voyager?**
 - Assurez-vous que votre médecin, infirmière praticienne ou assistant médical vous a donné l'autorisation médicale de voyager
 - Communiquez avec le programme demandé pour identifier d'autres exigences de voyage nécessaires, idéalement 3 mois avant le voyage, et au minimum 6 semaines avant le voyage

- 2. Trouvez une unité de dialyse**
 - Confirmez votre destination de voyage et l'unité de dialyse souhaitée. Identifiez des unités, des dates ou des heures alternatives qui se trouvent à proximité de votre lieu de voyage prévu au cas où votre demande à l'unité de dialyse souhaitée serait refusée. ontariorenalnetwork.ca/fr/info-dialyse
Remarque : cela ne garantit pas un placement en voyage.

- 3. Complétez les tests requis**
 - Travaillez avec votre équipe de soins dans votre programme rénal pour vous assurer que toutes les renseignements médicaux pertinents sont fournis à l'unité de dialyse pour laquelle vous avez fait une demande, comme indiqué dans le **Formulaire de demande de visite du Réseau rénal de l'Ontario (RRO) pour les patients sous dialyse**. Des tests supplémentaires peuvent être nécessaires.

- 4. Présenter la documentation nécessaire**
 - Assurez-vous que votre équipe de soins de dialyse présente le **Formulaire de demande de visite du RRO pour les patients sous dialyse**. Cette trousse est requise par les unités de dialyse pour accueillir les patients en déplacement. Les trousse incomplètes ne seront pas prises en compte

- 5. Attendez la réponse**
 - Veuillez noter que le programme demandé confirmera la réception de la trousse de voyage et contactera votre programme de dialyse à domicile dès que possible pour indiquer si la demande de déplacement a été acceptée, refusée ou si un autre emplacement est recommandé
 - **Ne confirmez pas vos réservations/votre organisation de déplacement** tant que vous n'avez pas reçu de confirmation **par** l'unité pour laquelle vous avez fait une demande par le biais de votre équipe de soins de dialyse.

- 6. Confirmez les détails de paiement et de couverture**
 - La Fondation du rein offre un prêt de voyage qui aide à rendre les déplacements plus pratiques et abordables pour les patients ontariens sous dialyse. Veuillez visiter le lien suivant pour plus de détails afin de vérifier votre admissibilité : [Fondation du rein - Prêts de voyage](#)¹
 - **Assurance et paiement :**
Veuillez consulter le lien suivant pour des renseignements sur l'assurance voyage selon les recommandations de la Fondation du rein en cas de maladie ou d'accident pendant le voyage : [Fondation du rein - Conseils d'assurance](#)²

7. Examiner les exigences spécifiques au patient :

- Veuillez vous assurer de contacter l'unité de dialyse pour laquelle vous avez fait une demande, si vous êtes accepté pour le déplacement, afin de déterminer ce que vous devrez apporter. En voici quelques exemples :
 - Liste actuelle des médicaments
 - Liste des allergies (le cas échéant)
 - Agent anesthésiant (c'est-à-dire EMLA)
 - Exigences spéciales (c'est-à-dire des dialyseurs ou des aiguilles spécifiques)
- Veuillez noter que les voyages à l'extérieur du Canada auront des exigences différentes. Contactez le site à l'étranger pour identifier tous les éléments nécessaires à apporter lors de vos déplacements.

8. Examinez les politiques spécifiques au lieu en Ontario :

- Si vous êtes accepté pour voyager en Ontario, un document vous sera partagé concernant les politiques et renseignements spécifiques au lieu. Cela comprendra ce qui suit :
 - Renseignements sur le stationnement
 - Une carte du lieu pour une navigation plus facile
 - Articles généraux à apporter pendant votre traitement (c'est-à-dire de la nourriture, une couverture, des écouteurs)

9. Confirmer avec l'unité de dialyse pour laquelle vous avez fait une demande :

- Veuillez vous assurer que toutes les exigences ont été satisfaites pour procéder à la dialyse dans l'unité demandée avant votre date de voyage.

*Veuillez parler à votre travailleur social pour plus de renseignements ou de conseils sur les processus de déplacement.

Renseignements supplémentaires pour les déplacements à l'extérieur de l'Ontario

- Répertoire des lieux à travers le Canada acceptant des patients en déplacement : [Unités de dialyse canadiennes](#)³
- Répertoire des lieux en dehors du Canada acceptant des patients en déplacement : [Lieux de dialyse mondiaux](#)⁴ et [Services de dialyse internationaux](#)⁵
- Outil de réservation en ligne pour réserver des dialyses à l'international : [Outil de réservation de dialyse internationale](#)⁶,
- Outil de réservation de croisières pour les patients sous dialyse : [Services de dialyse à bord des navires de croisière](#)⁷

Voyager à l'intérieur du Canada

- Pour les voyages au Canada, un accord entre les provinces permet aux patients de l'Ontario de recevoir des traitements de dialyse dans toutes les provinces. Les provinces d'origine sont facturées directement pour tout traitement de dialyse fourni aux patients de l'Ontario en dehors de leur province de résidence. Remarque : certaines provinces peuvent avoir des frais supplémentaires qui dépassent les remboursements standard et qui devront être payés avant votre traitement. Au Québec, les patients doivent payer leurs traitements de dialyse et présenter une demande de remboursement au Régime d'assurance maladie de l'Ontario. Pour de plus amples renseignements, veuillez visiter : [Se déplacer sur HD au Canada](#)⁸

Se déplacer à l'extérieur du Canada

1. Le RRO offre un remboursement pour l'hémodialyse à l'extérieur du pays, qui est disponible pour les Ontariens sous hémodialyse cherchant un traitement dans une unité de dialyse en dehors du Canada. Les demandes doivent être présentées dans l'année suivant le traitement pour être admissibles au remboursement. Veuillez consulter le lien suivant pour de plus amples renseignements : [Programme de remboursement de l'hémodialyse hors pays | RRO](#)⁹
1. Si vous vous déplacez à l'extérieur du Canada, l'OHIP offre jusqu'à 210,00 \$ (CAD) de couverture pour chaque traitement de dialyse. Pour de plus amples renseignements, consultez le lien suivant : [Programme de remboursement de l'hémodialyse hors pays | RRO](#)⁹
2. Les Directives du ministère de la Santé de l'Ontario concernant la couverture de l'OHIP lors de déplacements à l'extérieur du Canada : [Couverture de l'OHIP lors de déplacements à l'extérieur du Canada](#)¹⁰

Références

1. Le prêt de déplacement de la Fondation du rein : kidney.ca/Support/Programs-Services/ON/Programs/Travel-Loans
2. Assurance voyage en cas de maladie ou d'accident pendant le déplacement : kidney.ca/Support/Resourses/Insurance-Tips
3. Répertoire des lieux à travers le Canada acceptant des patients en déplacement : cihi.ca/fr/centres-de-dialyse-canadiens-acceptant-des-visiteurs
4. Répertoire des lieux en dehors du Canada acceptant des patients en déplacement : globaldialysis.com
5. Répertoire des lieux en dehors du Canada acceptant des patients en déplacement : davita.com/international
6. Outil de réservation en ligne pour réserver des dialyses à l'international : bookdialysis.com/fr
7. Outil de réservation de croisière pour les patients sous dialyse : dialysisatsea.com
8. Renseignements sur les voyages au Canada : ontariorenalnetwork.ca/sites/renalnetwork/files/assets/hhdfactsheet-travelling.pdf
9. Remboursement de l'hémodialyse à l'extérieur du pays qui est disponible pour les Ontariens sous hémodialyse cherchant à se déplacer à l'extérieur du Canada : ontariorenalnetwork.ca/sites/renalnetwork/files/assets/CCO178_ORN_4163_OutofCountryHemodialysisClaimsFormAccessibleFillable.pdf
10. Les Directives du ministère de la Santé de l'Ontario concernant la couverture de l'OHIP lors de déplacements à l'extérieur du Canada : ontario.ca/page/ohip-coverage-while-outside-canada